

**AUDIT
CONSULTANT**

LA MAISONNÉE

HLM Les Augiers

04000 DIGNE-LES-BAINS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

A l'assemblée générale de l'Association LA MAISONNE

I) Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA MAISONNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

II) Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

III) Justification des appréciations

en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

V) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration

VI) Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

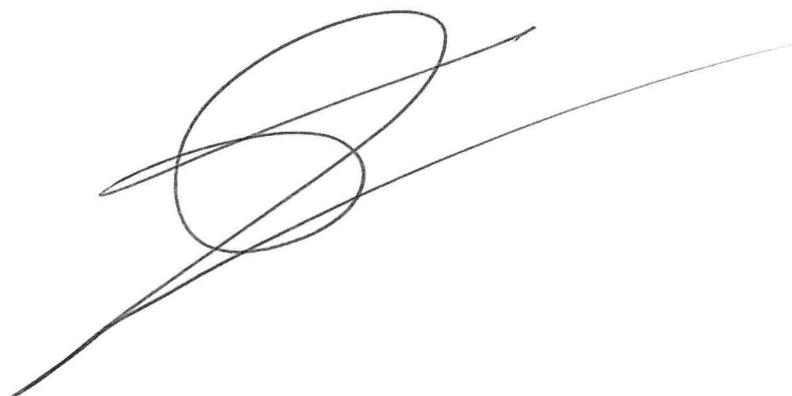
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Gap, le 05/04/2024

Le commissaire aux comptes

Pour AUDIT CONSULTANT

David CALVET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	2 286	2 286					
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	125 596	99 428	26 167	32 030	-5 862	-18.30		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres								
Total I	127 882	101 714	26 167	32 030	-5 862	-18.30		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 067		5 067	6 343	-1 277	-20.13	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	83 622		83 622	58 654	24 968	42.57	
	Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	273 107		273 107	280 023	-6 916	-2.47		
Charges constatées d'avance (2)								
Total II	361 796		361 796	345 020	16 775	4.86		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	489 677	101 714	387 963	377 050	10 913	2.89		

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité		112 949		112 949			
Autres							
Report à nouveau		144 951		125 282	19 669	15.70	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		22 299		19 669	2 630	13.37
	Situation nette (sous total)		280 198		257 900	22 299	8.65
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement		42 708		51 204	-8 496	-16.59
	Provisions réglementées						
	Total I		322 907		309 104	13 803	4.47
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges		14 986		14 400	586	4.07
	Total III		14 986		14 400	586	4.07
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				1 162	-1 162	-100.00
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		1 958		3 685	-1 727	-46.87
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		42 292		41 218	1 073	2.60
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes		4 704		5 086	-382	-7.50	
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		1 116		2 394	-1 278	-53.38
	Total IV		50 070		53 546	-3 476	-6.49
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		387 963		377 050	10 913	2.89

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 797		1 647		150	9.09
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	242 452		184 953		57 499	31.09
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	78 116		107 443		-29 326	-27.29
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 288		33 997		-21 709	-63.86
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	65		3		62	NS
Total I	334 718		328 044		6 675	2.03
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	32 873		35 769		-2 896	-8.10
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 953		3 858		95	2.45
Salaires et traitements	221 151		215 267		5 884	2.73
Charges sociales	56 248		51 202		5 046	9.85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 104		8 990		1 114	12.39
Dotations aux provisions	586		1 725		-1 139	-66.04
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	698		9		688	NS
Total II	325 612		316 821		8 791	2.77
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	9 106		11 222		-2 117	-18.86

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation					1 734	149.03
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		2 898		1 164	1 734	149.03
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		2 898		1 164	1 734	149.03
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		12 004		12 386	-382	-3.09
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		2 165		437	1 728	395.93
Sur opérations en capital		8 496		6 958	1 538	22.10
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		10 661		7 395	3 266	44.17
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		366		112	254	227.05
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		366		112	254	227.05
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		10 295		7 283	3 012	41.36
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		348 277		336 602	11 675	3.47
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		325 978		316 933	9 045	2.85
5. EXCEDENT OU DEFICIT		22 299		19 669	2 630	13.37

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	14 512		19 647		-5 135	-26.14
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL	14 512		19 647		-5 135	-26.14

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Structure associative, halte-garderie "la maisonnée" est ouverte à tous les enfants de 3 mois à 6 ans pour un accueil régulier ou occasionnel.

Elle veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés ainsi qu'à leur développement.

Les ressources de l'association se composent de la participation financière des parents, des subventions accordées par les communes et la CAF, ainsi que les cotisations des membres.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 387 962.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 334 718.18 Euros et dégagant un excédent de 22 298.81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La structure a signé avec la CAF une convention tripartite avec à la clé un bonus qui est une aide complémentaire. Cette subvention de fonctionnement vise à :

- Favoriser le maintien de l'offre par l'encouragement à la poursuite des cofinancements publics,
- Poursuivre l'encouragement au développement en prenant appui sur les projets du territoire.

Pour l'exercice 2023, la structure percevra la somme de 30800€ correspondant à 18 places évaluées forfaitairement à 1700€ l'unité.

La commune a diminué sa subvention habituelle à 74400€ pour tenir compte du bonus CTG.

Le total reçu par la structure sera de 105000€ comme en 2022.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 286		
Installations générales agencements aménagements divers	49 463		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 379		280
Emballages récupérables et divers	34 513		3 962
TOTAL	121 354		4 242
TOTAL GENERAL	123 640		4 242

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 286	2 286
Installations générales agencements aménagements divers			49 463	49 463
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			37 658	37 658
Emballages récupérables et divers			38 475	38 475
TOTAL			125 596	125 596
TOTAL GENERAL			127 882	127 882

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 286			2 286
Installations générales agencements aménagements divers	44 359	1 370		45 729
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 710	2 819		35 529
Emballages récupérables et divers	12 255	5 915		18 170
TOTAL	89 324	10 104		99 428
TOTAL GENERAL	91 610	10 104		101 714

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 370				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 819				
Emballages récupérables et divers	5 915				
TOTAL	10 104				
TOTAL GENERAL	10 104				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	14 400	14 986	14 400		14 986
TOTAL	14 400	14 986	14 400		14 986
TOTAL GENERAL	14 400	14 986	14 400		14 986
Dont dotations et reprises d'exploitation		586	686		

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	5 067	5 067	
Personnel et comptes rattachés	3 204	3 204	
Divers état et autres collectivités publiques	79 563	79 563	
Débiteurs divers	855	855	
TOTAL	88 689	88 689	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 958	1 958		
Personnel et comptes rattachés	21 999	21 999		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 974	16 974		
Autres impôts taxes et assimilés	3 319	3 319		
Autres dettes	4 704	4 704		
Produits constatés d'avance	1 116	1 116		
TOTAL	50 070	50 070		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La structure a acquis pour un total de 4241,99€ d'immobilisations. Elle a acheté une tablette à 279,99€ et a continué l'aménagement du jardin potager et espaces extérieurs commencés en 2022 et subventionnés à 80% par la CAF. Le solde de la subvention d'investissement a été versé à hauteur de 2955€.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	80 418
Total	80 418

Il s'agit essentiellement du solde attendu de la CAF et de la MSA concernant le solde PSU et autres subventions pour la somme de 79 563€.

Le reste correspond à :

Remboursement frais de formation : 480€

Remboursement UDAF : 375€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	26 612
Autres dettes	4 500
Total	31 112

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 116
Total	1 116

Subventions d'équipement

La CAF a versé le solde de 2955€ correspondant à son engagement de 2021.

La quote-part de subvention reprise au compte de résultat au titre de 2023 s'élève à 8495,92€.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Valorisation de la mise à disposition de local par la communauté des communes : 14 511,75€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

La provision pour charge qui a été comptabilisée au titre de cet exercice s'élève à 585,86€.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la retraite au 1er septembre 2023 la provision est calculée sur la base suivante :

Age de départ à la retraite de 64 ans

Taux de charge calculé individuellement

Le total de la provision au 31/12/2023 s'élève à 14 511,75€.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

35 à 44 ans moins de 35 ans	21 à 30 ans plus de 30 ans	AUDIT CONSULTANT Commissaire aux Comptes	
			14 512
Engagement total			14 512

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans

